

DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 11 avril 2024

Délibération N° : 2024 - 04 - 10

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 3 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 13 - votants : 15.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	13	15	15		

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUERESZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Jérôme BOITE.

Absentes excusées : Valérie PAUL a donné pouvoir à Thierry MAGUERESZ.
Virginie MASSEY a donné pouvoir à David LE BORGNE.

Secrétaire de séance : Corentin PARENT.

Secrétaire de séance adjoint : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire de mairie).

OBJET : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les constructions du pôle MAM et ALSH est en cours. Situé aux abords de l'école, un chemin piétonnier entre le pôle MAM / ALSH et l'école est à prévoir. L'accès entre les deux entités devra être sécurisé pour les piétons mais aussi pour les personnes à mobilité réduite. A ce titre, ce projet est éligible au fonds départemental de sécurité routière 2024.

Le dossier est à retourner au plus tard pour le 30 avril 2024 au Conseil Départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** de déposer un dossier au titre du projet Fonds Départemental Sécurité Routière.
- **APPROUVE** la demande de subvention au Conseil Départemental.

Le Secrétaire de Séance,



Le Maire,
Bernard MICHEL

